

# **Comptabilité et gestion des organisations**

DANS LA MÊME COLLECTION

*Management des unités commerciales*

F. Fernandez, M. Lozato, P. Mendes, P. Nicolle, P. Steger

*Négociation et relation client*

M. Bernex, I. Petit, D. Zen

*Assistant de gestion PME/PMI*

C. Albertini et al.

*Comptabilité et gestion des organisations*

B. Doriath, M. Lozato, P. Mendes, P. Nicolle

*Commerce international*

G. Legrand, H. Martini

*Assistant de manager*

C. Albertini et al.

*Communication*

E. Bizot, M.-H. Chimisanas, J. Piau

**Brigitte Doriath**

Agrégée d'économie et gestion

**Michel Lozato**

Agrégé d'économie et gestion

**Paula Mendes**

Agrégée d'économie et gestion

**Pascal Nicolle**

Agrégé d'économie et gestion

# **Comptabilité et gestion des organisations**

8<sup>e</sup> édition

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique

s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, Paris, 2012  
ISBN 978-2-10-058180-1

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Sommaire

<b>Avant-propos</b> .....	IX
<b>Processus 1 - Gestion comptable des opérations commerciales</b> .	<b>1 à 31</b>
Fiche 1 : Les principes comptables .....	1
Fiche 2 : Les systèmes d'information comptable.....	2
Fiche 3 : Le plan de comptes de l'entreprise.....	6
Fiche 4 : La facture.....	9
Fiche 5 : Les frais accessoires .....	12
Fiche 6 : Les emballages consignés.....	15
Fiche 7 : La facture d'avoir .....	17
Fiche 8 : La comptabilisation des paiements et des encaissements..	19
Fiche 9 : Les effets de commerce .....	22
Fiche 10 : Le rapprochement bancaire.....	24
Fiche 11 : Le suivi des comptes clients et fournisseurs.....	27
Fiche 12 : Le risque client.....	31
<b>Processus 2 - Gestion des relations avec les salariés et les organismes sociaux</b> .....	<b>36 à 61</b>
Fiche 13 : La conclusion du contrat de travail .....	36
Fiche 14 : La suspension et la rupture du contrat de travail.....	40
Fiche 15 : La durée du travail .....	43
Fiche 16 : Les dispositions relatives aux congés.....	45
Fiche 17 : La participation financière des salariés aux résultats.....	48
Fiche 18 : Le bulletin de salaire.....	53
Fiche 19 : Les déclarations sociales .....	59
Fiche 20 : Procédure de paie et comptabilisation.....	61

<b>Processus 3 – Gestion fiscale et relations avec l’administration des impôts</b> . . . . .	<b>64 à 96</b>
Fiche 21 : Le champ d’application de la TVA. . . . .	64
Fiche 22 : La TVA collectée. . . . .	66
Fiche 23 : La TVA déductible . . . . .	69
Fiche 24 : La déclaration et le paiement de la TVA . . . . .	72
Fiche 25 : Le résultat imposable d’une entreprise individuelle . . . . .	76
Fiche 26 : Le régime des plus et moins-values pour les entreprises individuelles . . . . .	78
Fiche 27 : Les régimes d’imposition pour les entreprises individuelles . . . . .	81
Fiche 28 : Le champ d’application de l’impôt sur les sociétés. . . . .	83
Fiche 29 : L’assiette de l’impôt sur les sociétés. . . . .	84
Fiche 30 : Le régime des plus et moins-values pour les sociétés soumises à l’impôt sur les sociétés . . . . .	86
Fiche 31 : Le calcul et le paiement de l’impôt sur les bénéficiaires. . . . .	88
Fiche 32 : Les principes généraux de l’impôt sur les revenus. . . . .	94
Fiche 33 : Le calcul et le paiement de l’impôt sur les revenus . . . . .	96
<b>Processus 4 – Production et analyse de l’information financière</b> <b>98 à 156</b>	
Fiche 34 : La contribution économique territoriale . . . . .	98
Fiche 35 : Le traitement comptable des stocks à la clôture de l’exercice . . . . .	100
Fiche 36 : Le traitement comptable des créances clients à la clôture de l’exercice . . . . .	102
Fiche 37 : Le traitement comptable des créances et des dettes en devises à la clôture de l’exercice. . . . .	104
Fiche 38 : Le traitement comptable des valeurs mobilières de placement à la clôture de l’exercice . . . . .	106
Fiche 39 : Les rattachements obligatoires des charges et des produits au résultat de l’exercice . . . . .	108
Fiche 40 : Les rattachements des charges et des produits au résultat sur décision de gestion. . . . .	112
Fiche 41 : Le traitement comptable des subventions d’investissement à la clôture de l’exercice. . . . .	115
Fiche 42 : La comptabilisation de la participation des salariés et de l’intéressement . . . . .	118
Fiche 43 : Les provisions pour risques et charges . . . . .	121
Fiche 44 : Le bilan et le compte de résultat. . . . .	124
Fiche 45 : L’annexe des comptes annuels . . . . .	128
Fiche 46 : L’affectation du résultat . . . . .	131
Fiche 47 : La consolidation des comptes . . . . .	135

Fiche 48 : Le bilan fonctionnel et son analyse . . . . .	139
Fiche 49 : Les soldes intermédiaires de gestion . . . . .	144
Fiche 50 : La capacité d'autofinancement . . . . .	149
Fiche 51 : Le tableau de financement du Plan comptable général . . . . .	151
Fiche 52 : Le diagnostic financier . . . . .	156

### **Processus 5 - Gestion des immobilisations et des investissements . . . . . 158 à 193**

Fiche 53 : L'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles . . . . .	158
Fiche 54 : L'acquisition des immobilisations financières . . . . .	164
Fiche 55 : Les immobilisations produites par l'entreprise . . . . .	166
Fiche 56 : L'amortissement et la dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles . . . . .	169
Fiche 57 : La dépréciation des immobilisations non amortissables . . . . .	179
Fiche 58 : La cession des immobilisations . . . . .	182
Fiche 59 : La rentabilité économique des investissements . . . . .	187
Fiche 60 : La rentabilité économique des investissements (avenir aléatoire) . . . . .	193

### **Processus 6 - Gestion de la trésorerie et des investissements . . 196 à 251**

Fiche 61 : La gestion du risque client . . . . .	196
Fiche 62 : L'escompte des effets de commerce . . . . .	199
Fiche 63 : La cession de créances . . . . .	202
Fiche 64 : Les valeurs mobilières de placement . . . . .	204
Fiche 65 : Les intérêts simples . . . . .	206
Fiche 66 : Les intérêts composés . . . . .	207
Fiche 67 : La création d'une entreprise individuelle . . . . .	208
Fiche 68 : La constitution des sociétés . . . . .	209
Fiche 69 : L'évaluation d'une entreprise . . . . .	214
Fiche 70 : La variation de trésorerie d'exploitation . . . . .	220
Fiche 71 : Le tableau de flux de l'Ordre des experts-comptables . . . . .	222
Fiche 72 : Le fonds de roulement normatif . . . . .	227
Fiche 73 : Les emprunts indivis . . . . .	230
Fiche 74 : Le crédit-bail mobilier . . . . .	234
Fiche 75 : Les subventions d'investissement . . . . .	236
Fiche 76 : Les augmentations de capital . . . . .	237
Fiche 77 : Le coût du capital . . . . .	243
Fiche 78 : La rentabilité financière d'un investissement . . . . .	244
Fiche 79 : Choix du financement et structure financière . . . . .	248
Fiche 80 : Le plan de financement . . . . .	251

### **Processus 7 - Détermination et analyse des coûts . . . . . 253 à 295**

Fiche 81 : Notions de base de la comptabilité de gestion . . . . .	253
--	-----

Fiche 82 : Les charges incorporées au calcul des coûts . . . . .	255
Fiche 83 : Le modèle du PCG 82 : notions et réseau d'analyse . . . . .	257
Fiche 84 : Le modèle du PCG 82 : le calcul des coûts complets. . . . .	263
Fiche 85 : Le modèle à base d'activités : notions et réseau d'analyse . . . . .	270
Fiche 86 : Le modèle à base d'activités : le calcul des coûts complets . . . . .	273
Fiche 87 : L'évaluation des stocks . . . . .	278
Fiche 88 : Produits résiduels et produits en cours de production . . . . .	281
Fiche 89 : Charges opérationnelles et charges de structure. . . . .	283
Fiche 90 : L'imputation rationnelle des charges fixes . . . . .	285
Fiche 91 : Les coûts partiels : coût variable et coût spécifique . . . . .	288
Fiche 92 : L'analyse de l'exploitation : seuil de rentabilité et risque d'exploitation . . . . .	291
Fiche 93 : Le coût marginal. . . . .	295
<b>Processus 8 - Prévision et gestion budgétaire. . . . .</b>	<b>297 à 318</b>
Fiche 94 : Les coûts préétablis. . . . .	297
Fiche 95 : La construction budgétaire . . . . .	299
Fiche 96 : La prévision des ventes. . . . .	302
Fiche 97 : La prévision de la production : la programmation linéaire . . . . .	308
Fiche 98 : La prévision des approvisionnements et la gestion des stocks. . . . .	311
Fiche 99 : Les documents de synthèse prévisionnels : budget de trésorerie, compte de résultat et bilan. . . . .	318
<b>Processus 9 - Mesure et analyse de la performance . . . . .</b>	<b>322 à 332</b>
Fiche 100 : La performance de l'entreprise . . . . .	322
Fiche 101 : Le contrôle de gestion et le contrôle budgétaire . . . . .	325
Fiche 102 : Le calcul et l'analyse des écarts. . . . .	326
Fiche 103 : Le tableau de bord et la remontée des comptes . . . . .	332
<b>Éléments de communication . . . . .</b>	<b>335 à 356</b>
Fiche 104 : Les techniques de communication orale. . . . .	335
Fiche 105 : L'exposé . . . . .	340
Fiche 106 : Les principes de la communication écrite professionnelle. . . . .	342
Fiche 107 : La lettre . . . . .	346
Fiche 108 : Le compte rendu. . . . .	350
Fiche 109 : Le rapport. . . . .	352
Fiche 110 : La note (ou rapport) de synthèse . . . . .	354
Fiche 111 : La note . . . . .	356
<b>Index. . . . .</b>	<b>357</b>



# Avant-propos

Cet ouvrage s'adresse principalement aux étudiants qui préparent le **BTS comptabilité et gestion des organisations**.

Il couvre l'intégralité des champs et des compétences techniques et organisationnelles des processus 1 à 9 du référentiel du diplôme : comptabilité financière, fiscalité, gestion sociale, gestion financière, comptabilité de gestion, contrôle de gestion ainsi que les compétences en communication.

La collection *L'Assistant* a pour objectif d'accompagner et d'assister quotidiennement l'étudiant ou le technicien supérieur tant dans le cadre de ses études que de ses stages en entreprise, ou encore lors de ses débuts professionnels.

**Comptabilité et gestion des organisations** propose un ensemble complet de **109 fiches regroupées par thèmes**, construites et **rédigées par des spécialistes des domaines concernés**.

Outil pratique, l'étudiant peut retrouver très rapidement le principe, la notion, la méthode ou encore la technique dont il a besoin. De nombreux tableaux lui permettent de visualiser très rapidement l'information qu'il recherche. Des remarques et des conseils pratiques l'aideront dans l'acquisition d'un savoir et dans le développement de ses compétences.

## Pour s'y retrouver...

La **mercatique** est l'ensemble des actions qui ont pour objectif de prévoir, constater, susciter, renouveler les besoins des consommateurs.

► Fiche 3

→ [www.mercuriale.fr](http://www.mercuriale.fr)

### **Remarque**

La gestion des dossiers implique le classement, le rangement et l'archivage de l'information.

◆ *Exemple* : L'entreprise Paturo encaisse en espèces le paiement par son client Gilard d'une facture n° 6584 dont le montant TTC est de 253,55 euros.

**La géomercatique**

**L'écomercatique**



L'entretien en face à face est décisif !

**INFOS**

**NOTES**

*Définition du terme ou de la notion principale de la fiche.*

*Renvoi à une autre fiche.*

*Renvoi à un site internet.*

*Mise en garde sous forme de remarque, piège à éviter, etc.*

*Exemple pratique.*

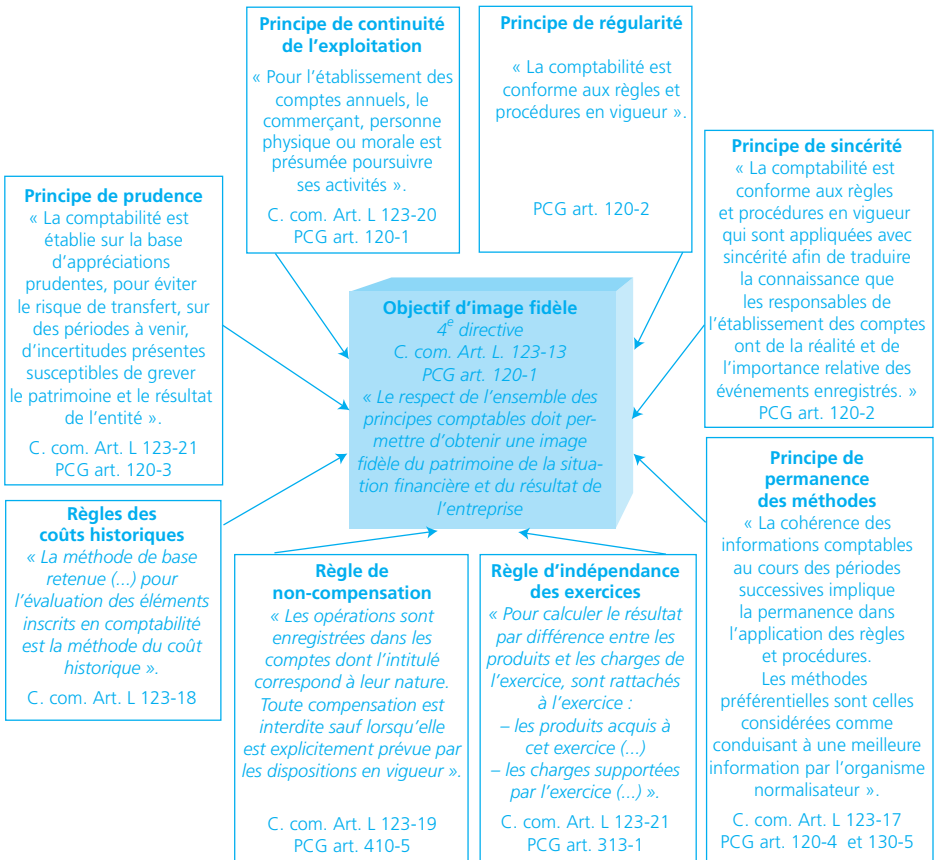
*Tableau coupé.*

*Renvoi à une information pratique.*

*Invitation à inscrire vos notes personnelles.*

# Les principes comptables

Les enregistrements en comptabilité reposent toujours sur la mise en œuvre de règles, de principes (cités dans le plan comptable) et d'éléments de doctrine qui s'appuient sur le plan comptable général et sur la loi et la réglementation comptable nationale et internationale. Le comptable est responsable dans l'entreprise de la conformité de ses travaux avec ces sources, lois et les règlements comptables.



# Les systèmes d'information comptable

« Un système d'information est un ensemble organisé de ressources : matériel, logiciel, personnel, données, procédures permettant d'acquérir, traiter, communiquer des informations. » (R. Reix, *Systèmes d'information et management des organisations*, Vuibert, 1995).

## Le système d'information de l'entreprise

Le système d'information regroupe l'ensemble des informations nécessaires au fonctionnement de l'entreprise et les moyens à mettre en œuvre pour les exploiter.

### □ La structure d'un système d'information

Un système d'information comporte :

- des *matériels* (ordinateurs, imprimantes, des réseaux de communication, des disques de stockage magnétiques, photocopieurs, machines à calculer, etc.),
- des *méthodes* (des logiciels, des procédures, des règlements, etc.),
- des *personnels* (analystes, programmeurs, des utilisateurs, etc.).

### □ Les fonctions d'un système d'information

Un système d'information a quatre fonctions au regard de l'information :

- *la recueillir*. Il dispose pour cela de sources externes (en provenance de l'environnement de l'entreprise) et internes (en provenance de l'entreprise elle-même) ;
- *la mémoriser*. L'information recueillie doit être stockée de manière stable et durable (fichiers et bases de données) ;
- *l'exploiter*. L'information mémorisée peut être sélectionnée, consultée, triée, fusionnée, mise à jour ou supprimée ;
- *la diffuser*. L'information est mise à disposition des utilisateurs.

## Le système d'information de gestion

Le système d'information de gestion a trois finalités principales :

- c'est un outil d'**aide à la décision**. Le système d'information de gestion fournit les informations d'aide à la décision aux responsables des différentes activités. Il permet également d'étudier les conséquences prévisibles de certains choix (fonction de simulation) et permet d'automatiser des tâches répétitives ;
- c'est un outil de **contrôle** de l'organisation. Le système d'information de gestion

permet de détecter des dysfonctionnements internes et des anomalies de fonctionnement ;

- c'est un outil de **coordination** de l'activité des différents centres de responsabilité. C'est donc un des supports essentiels de la gestion stratégique.

## Le système d'information comptable

La comptabilité a pour mission de fournir des informations quantitatives à tous les gestionnaires de l'entreprise. Non seulement elle communique les informations, mais elle doit de plus en plus en proposer une analyse ou du moins aider à leur interprétation.

La comptabilité se doit aussi de renseigner les partenaires extérieurs de l'entreprise (les administrations, les actionnaires, les banques, etc.). Cela l'oblige à faire preuve d'une grande rigueur dans la présentation pour respecter des normes qui lui sont imposées.

Le système d'information comptable va permettre d'atteindre ces objectifs.

Le traitement des données comptables peut être effectué selon deux modes d'organisation : voir schémas pages 4 et 5.

## Système d'information et progiciels de gestion

Il existe à l'heure actuelle trois niveaux d'organisation du système d'information comptable :

Système d'information comptable	Architecture informatique	Organisation de la comptabilité	Taille de l'entité
Comptabilité autonome	Micro-ordinateur autonome	Saisie manuelle centralisée	Petite (TPE)
Comptabilité semi-intégrée	Réseau local avec des applications fonctionnelles interfacées	Génération automatique des écritures comptables	Moyenne à grande
Comptabilité intégrée	Architecture client-serveur	Saisie unique des événements Axes d'analyse multiples	Très grande

## Schéma de traitement des données comptables en système classique

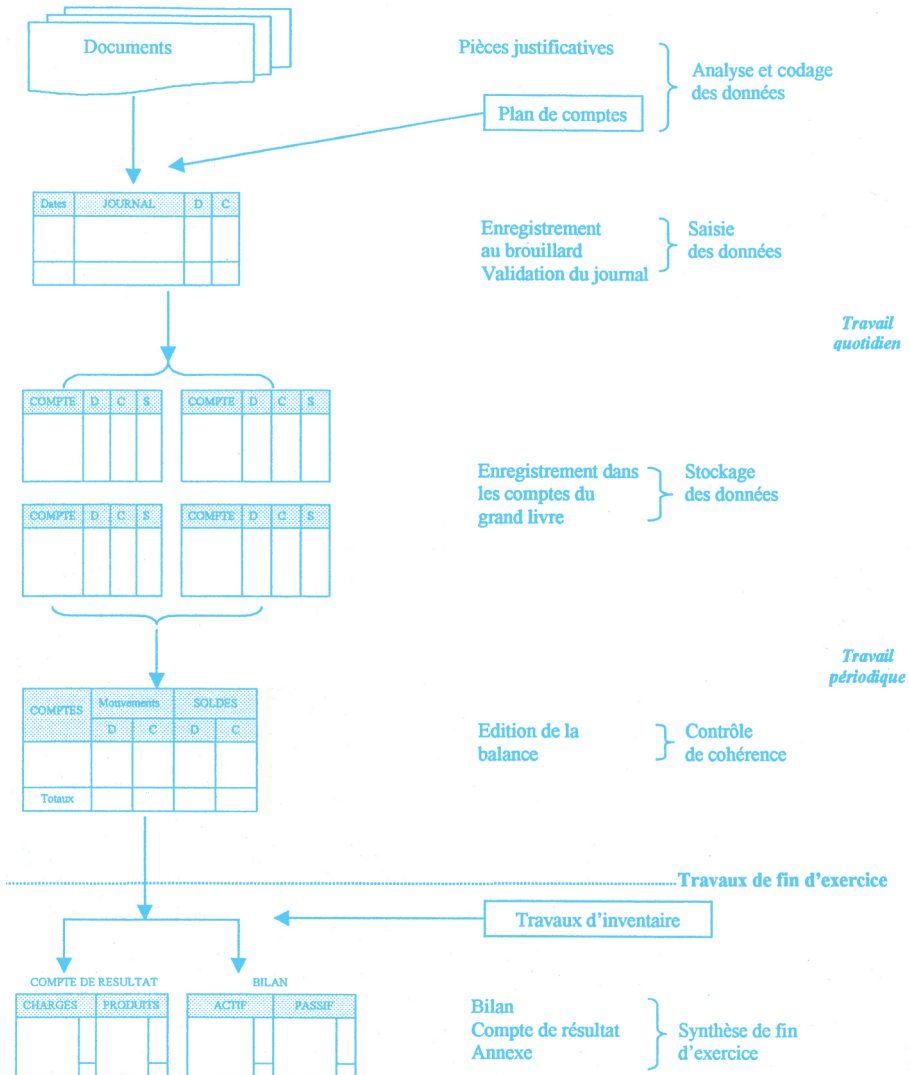
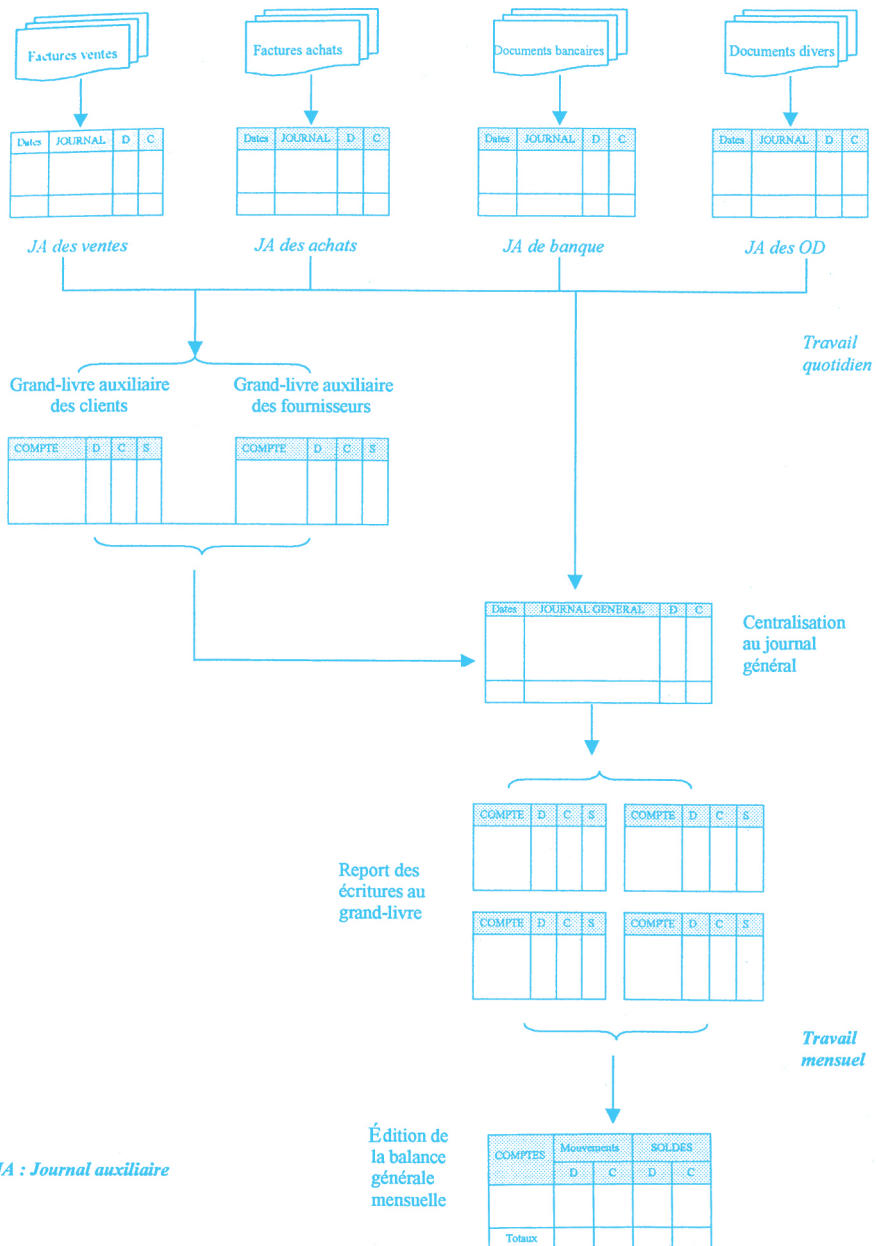


Schéma de traitement des données comptables en système centralisateur



# Le plan de comptes de l'entreprise

Dès l'instant où une entreprise est amenée à tenir une comptabilité, elle doit établir son propre plan de comptes, en conformité avec le plan comptable général tout en tenant compte, *du secteur d'activité, de la taille et de la forme juridique de l'entreprise, des informations nécessaires à la gestion.*

## Définition

Le plan des comptes est l'ensemble des comptes créés par l'entreprise pour les besoins de sa comptabilité.

Il est établi par référence à celui du Plan comptable général qui définit des normes communes pour toutes les entreprises :

- un *cadre* (système de base, développé ou abrégé),
- des *classes de comptes* (1 à 7 pour la comptabilité générale),
- un système de codification.

## Les trois systèmes du Plan comptable

Taille des entreprises	Système préconisé	Signalement dans les documents
Petites entreprises <sup>1</sup> Moyennes entreprises <sup>2</sup> Grandes entreprises	Simplifié De base Développé	Caractères gras noirs Caractères noirs (gras et non gras) Caractères

1. Entreprises dont :

- le total du bilan est inférieur ou égal à 100 000 € ;
- et le chiffre d'affaires est inférieur à 200 000 € ou ayant un effectif salarié inférieur à 20.

2. Entreprises dont :

- le total du bilan est inférieur ou égal à 3 650 000 € ;
- et le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 7 300 000 € ou ayant un effectif salarié inférieur à 50.

Les entreprises peuvent adapter leur plan de comptes à leurs besoins propres :

- choix possible d'un système plus développé ;
- adoption d'éléments du système supérieur sur certains aspects de la comptabilité.

Elles doivent adopter un plan de comptes professionnel spécifique à leur branche d'activité (gestion immobilière, banque, etc.) lorsqu'il existe et qu'il a fait l'objet d'un avis de conformité de la part de l'ANC.



## Les classes de comptes

Si l'on s'en tient aux pratiques courantes, on distinguera principalement 7 classes de comptes :

Comptes de bilan (situation)		Compte de gestion (activité)	
Classe 1	Comptes de capitaux	Classe 6	Comptes de charges
Classe 2	Comptes d'immobilisations	Classe 7	Comptes de produits
Classe 3	Comptes de stocks		
Classe 4	Comptes de tiers		
Classe 5	Comptes financiers		

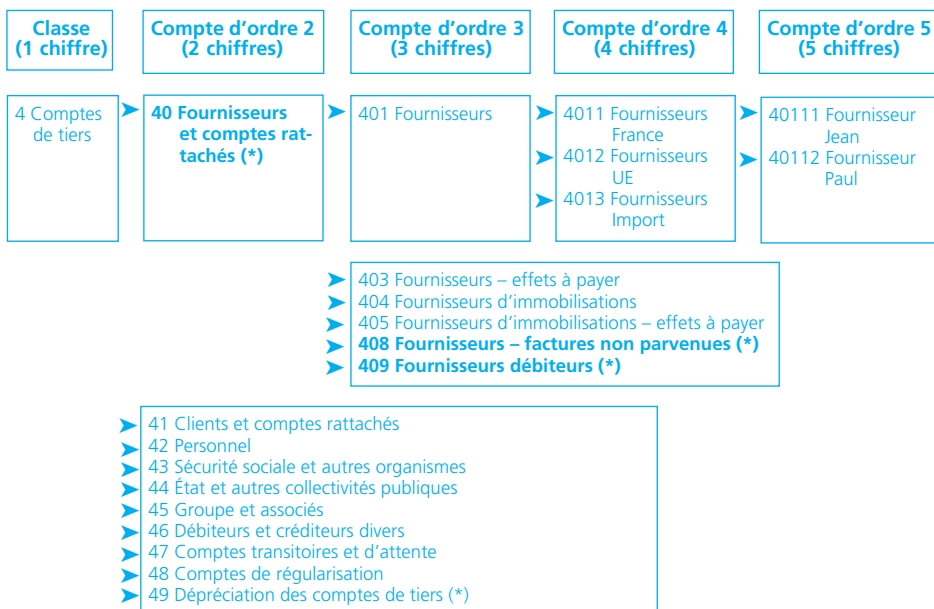
Le Plan comptable général inclut également la classe 8 « Comptes spéciaux » pour les engagements reçus et donnés par l'entreprise.

Les comptes de situation ou de bilan (classes 1 à 5) présentent à un moment donné l'état du patrimoine de l'entreprise,

Les comptes de gestion ou de résultat (classes 6 et 7) reflètent l'activité de l'entreprise pour une période donnée.

## Le système de codification

### □ La codification est hiérarchisée



(\*) Voir ci-après pour le sens particulier de la codification de ce compte.

### □ Certains codes ont un sens particulier

Chiffre	Position	Signification	Exemples
0	En 2 <sup>e</sup> position	Compte global	60 Achats
	En 3 <sup>e</sup> position	Compte de regroupement	630 Impôts et taxes
8	En 2 <sup>e</sup> position	Amortissements	215 Installations techniques 2815 Amortissements des installations techniques
	En 3 <sup>e</sup> position	Compte de régularisation attaché au compte de tiers concernés	6811 Dotations aux amortissements s/immobilisations  401 Fournisseurs 408 Fournisseurs – Factures non parvenues
9	En 2 <sup>e</sup> position	Dépréciations	411 Clients 4911 Dépréciation des comptes clients
	En 3 <sup>e</sup> position	Solde inversé par rapport au solde du compte de rattachement	601 Achats de matières premières 6091 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats de matières premières

### □ La codification est structurée en parallèle pour les comptes de gestion

Lorsque l'on connaît le numéro d'un compte de charge, la codification permet, le plus souvent, de trouver rapidement le numéro du compte de produit correspondant.

◆ *Par exemple :*

Comptes de charges		Comptes de produits	
607	Achats de marchandises	707	Ventes de marchandises
658	Charges diverses de gestion courante	758	Produits divers de gestion courante
681	Dotations aux amortissements et dépréciations – charges d'exploitation	781	Reprises sur amortissements et dépréciations – produits d'exploitation

# La facture

« Tout achat de produits ou toute prestation de service pour une activité professionnelle doivent faire l'objet d'une facturation. Le vendeur est tenu de délivrer la facture dès la réalisation de la vente ou la prestation du service. L'acheteur doit la réclamer. La facture doit être rédigée en double exemplaire. Le vendeur et l'acheteur doivent en conserver chacun un exemplaire » (article L 441.3 du Code de commerce).

## Les mentions obligatoires

La facture constate la vente de biens (ou la prestation de services) d'une entreprise à une autre ou à un particulier. Elle est obligatoire et le vendeur ainsi que l'acheteur doivent en conserver un exemplaire.

Elle doit obligatoirement comporter les mentions suivantes :

- nom des parties et leur adresse ;
- forme juridique et capital social du vendeur ;
- numéro d'immatriculation du vendeur au registre du commerce ;
- numéro d'identification intracommunautaire ;
- éventuellement l'option exercée en matière de TVA (par exemple « TVA acquittée sur les débits ») ;
- dénomination précise des produits vendus ;
- quantité et prix unitaire hors taxe des produits vendus (éventuellement remise par article) ;
- taux de TVA par produit ou service ;
- montant total hors taxes ;
- montant de la TVA ;
- montant total taxes comprises ;
- date de règlement ;
- éventuellement, les conditions d'escompte.

## Comptabilisation (cas général)

L'achat et la vente sont comptabilisés au net commercial (remise déduite) dans les comptes d'achats (Ex. : 601 « Achats de matières premières », 607 « Achats de marchandises ») et de ventes (Ex. : 701 « Ventes de produits finis », 707 « Ventes de marchandises »). L'escompte représente une charge à caractère financier pour le vendeur et un produit de même nature pour l'acheteur.

## ◆ Exemple 1

L'entreprise Kopa établit la facture suivante pour son client, la SA Marche.

Ets Kopa		04/09/N	
	Doit	SA Marche	
Facture 6987 (libellée en €)			
Chaussures randonnée "Chamois Agile"	25	35,00	875,00
Remise détaillant 10 %			87,50
Net commercial			787,50
Port forfaitaire			25,00
			812,50
Escompte 2 %			16,25
Net financier			796,25
TVA à 19,60 %			156,07
Montant TTC			952,32
Caisse consignée	1	17,94	17,94
NET A PAYER			970,26

Les conditions générales de vente figurent en général au verso de la facture. Pour les obligations respectives de l'acheteur et du vendeur, on se référera à l'ordonnance du 1/12/86 et à la loi du 31/12/92.

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 instaure un délai de paiement limité à 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. Toutefois, les parties peuvent réduire d'un commun accord ce délai ou retenir comme point de départ du délai la date de réception de la marchandise ou d'exécution de la prestation.

## Comptabilisation chez le vendeur

411	Client SA Marche	970,26	
665	Escomptes accordés	16,25	
707	Ventes de marchandises		787,50
7085	Ports et frais accessoires		25,00
4196	Clients dettes pour emballages consignés		17,94
44571	TVA collectée		156,07
	N/facture 6987		

## Comptabilisation chez l'acheteur

607	Achats de marchandises	787,50
6241	Transports sur achats	25,00
4096	Fournisseurs, créances pour emballages et matériel à vendre	17,94
44566	TVA déductible sur autres biens et services	156,07
765	Escomptes obtenus	16,25
401	Fournisseur Kopa	970,26
	S/facture 6987	

## Cas des opérations intracommunautaires

Les factures établies pour des opérations réalisées avec une entreprise située dans l'Union européenne font l'objet de dispositions particulières en matière de TVA. En effet, dans ce cas, *la TVA est collectée par l'acquéreur sans que celui-ci ne perde son droit à déduction*. Ces opérations seront libellées en euros, ce qui n'entraînera pas de traitement particulier puisque la comptabilité de l'entreprise française est tenue en euros.

◆ *Exemple 2*

L'entreprise française Fontaine vend des marchandises pour 1 000 € à l'entreprise espagnole Santillana (facture 2541).

L'entreprise française Fontaine achète des marchandises pour 2 000 € à l'entreprise italienne Rivera (facture 9548).

Acquisition intracommunautaire			Vente intracommunautaire		
607	Achats de marchandises	2 000,00	411	Client Santillana	1 000,00
44566	TVA déductible sur autres biens et services	392,00	707	Ventes de marchandises	1 000,00
401	Fournisseur Rivera	2 000,00		N/facture 2541	
4452	TVA due intracommunautaire	392,00			
	S/facture 9548				

## Cas des opérations hors Union européenne

Il s'agit de *importations* et de *exportations*. Les importations ouvrent droit à déduction de TVA (au taux en vigueur en France pour le produit importé) alors que les exportations sont exonérées de TVA. Elles peuvent être libellées en devises, par exemple en dollar. Cela entraînera donc une conversion en euros au cours du jour de l'opération.

◆ *Exemple 3*

L'entreprise française Fontaine vend des marchandises pour 2 000 dollars à l'entreprise américaine Charlton (facture 545).

L'entreprise française Fontaine achète des marchandises pour 1 000 dollars à l'entreprise américaine Banks (facture 849). Le transitaire Ecotransit lui facture (facture T432), 50 € de droit de douane, plus une commission de 25 € HT et la TVA sur l'ensemble de l'opération.

Ce jour-là, le dollar vaut 0,96545 €.

Importation			Exportation		
607	Achats de marchandises (1 000 × 0,96545)	965,45	411	Client Charlton (2 000 × 0,96545)	1 930,90
401	Fournisseur Banks	965,45	707	Ventes de marchandises	1 930,90
	S/facture 849			N/facture 545	
607	Achats de marchandises (droits de douane)	50,00			
622	Commissions	25,00			
44566	TVA déductible s/ABS	203,93			
401	Fournisseur Ecotransit	278,93			
	S/facture T432				
					(965,45 + 50,00 + 25,00) × 19,60 %

La TVA déductible sera comptabilisée à partir du document de douane remis par le transitaire.

# Les frais accessoires

Les frais accessoires sont des frais annexes (frais de transport, assurance, commission, courtage, etc.) engagés par l'entreprise lors des opérations commerciales.

## Schéma des écritures comptables

### Comptabilisation chez l'acheteur

Achats importés	Achats en France		
Frais ajoutés au prix d'achat	Frais enregistrés dans un sous-compte d'achats <sup>1</sup>	Frais ajoutés au prix d'achat	Frais comptabilisés dans les charges par nature
Inclus dans les comptes 601 et 607	Utilisation des comptes 608 <sup>2</sup>	Inclus dans les comptes 601 et 607	Inclus dans les comptes 616-622 -624 et 635

(1) Cette solution est préconisée en système développé.

(2) Un sous-compte par nature de frais. Par exemple : 6081 Frais accessoires de transport ; 6082 frais accessoires d'assurance ; 6083 Frais accessoires de douane, etc.

### Comptabilisation chez le vendeur

Ventes « franco »	Ventes « départ »	Ventes « arrivée »
Les frais restent à la charge du fournisseur	Le transfert de propriété a lieu chez le fournisseur	Le transfert de propriété a lieu chez le client
Frais intégrés au prix de vente	Facturation d'un service <sup>1</sup> La TVA est au taux normal	Facturation d'un service <sup>1</sup> La TVA est au même taux que celui des biens vendus
Inclus dans les comptes 701 à 707	Utilisation du compte 7085	Utilisation du compte 7085

(1) Les débours : re-facturation € pour € des frais engagés par le fournisseur pour le compte du client ne sont plus guère utilisés.

## Application

### ◆ Exemple

Le 25 octobre N, l'entreprise Sylvain achète des produits agroalimentaires au four-

nisseur Germain pour un montant HT de 12 500,00 €. La vente comporte également les frais accessoires suivants : frais de transport : 250,00 € HT, commission : 400,00 € HT, assurances/transport : 35,00 €.

La TVA est au taux réduit sur la marchandise. Il n'y a pas de TVA sur les frais d'assurance.

### □ Comptabilisation chez le vendeur

#### Vente franco

		25/10/N		
411	Client Sylvain		13 908,25	
707		Ventes de marchandises (12 500 + 250 + 400 + 35)		13 185,00
445712		TVA collectée à 5,5 % (12 500 + 250 + 400) x 0,055		723,25
	N/facture 4578			

#### Vente départ

		25/10/N		
411	Client Sylvain		13 999,90	
707		Ventes de marchandises		12 500,00
7085		Ports et frais accessoires (250 + 400 + 35)		685,00
445711		TVA collectée à 19,6 % (250 + 400) x 0,196		127,40
445712		TVA collectée à 5,5 % (12 500 x 0,055)		687,50
	N/facture 4578			

#### Comptabilisation chez le vendeur (vente arrivée)

		25/10/N		
411	Client Sylvain		13 908,25	
707		Ventes de marchandises		12 500,00
7085		Ports et frais accessoires (250 + 400 + 35)		685,00
445712		TVA collectée à 5,5 % (12 500 + 250 + 400) x 0,055		723,25
	N/facture 4578			

### □ Comptabilisation chez l'acheteur (vente aux conditions « arrivée »)

#### Utilisation du compte 608

		25/10/N		
607	Achats de marchandises	12 500,00		
6081	Frais accessoires de transport	250,00		
6082	Frais accessoires d'intermédiaires	400,00		
6083	Frais accessoires d'assurance	35,00		
445662	TVA déductible s/ABS à 5,5 %	723,25		
401	Fournisseurs Germain		13 908,25	
	N/facture 4578			

## Utilisation des comptes d'achats

		25/10/N		
607		Achats de marchandises	13 185,00	
445662		TVA déductible s/ABS à 5,5 %	723,25	
	401	Fournisseurs Germain		13 908,25
		N/facture 4578		

## Utilisation des comptes de charges par nature

		25/10/N		
607		Achats de marchandises	12 500,00	
6163		Assurance transports	35,00	
6221		Commissions s/achats	400,00	
6241		Transports s/achats	250,00	
445662		TVA déductible s/ABS à 5,5 %	723,25	
	401	Fournisseurs Germain		13 908,25
		N/facture 4578		

————— NOTES —————



# Les emballages consignés

Le contrat de consignation n'est prévu ni par le Code civil, ni par le Code de commerce. Il s'agit, en fait, selon la doctrine, d'un prêt à usage associé à un contrat de gage. Le fournisseur livre à son client un emballage, celui-ci s'engage à le rendre après s'en être servi. Pour garantir la bonne restitution, le fournisseur peut demander le versement d'un gage (la consignation) à son client. Ce gage sera restitué au client si le retour de l'emballage a lieu dans les délais en usage dans la profession. Le montant de la consignation doit inciter le client à rendre l'emballage.

## La consignation des emballages

### • Chez le vendeur

La consignation est facturée au client (elle figure dans le net à payer). Dans la plupart des cas, cette consignation n'est pas soumise à TVA.

En même temps, elle constitue une dette potentielle envers ce même client (prix de consignation à rendre en cas de retour). On utilisera le compte 4196 pour suivre ces consignations clients sur le plan comptable.

### • Chez l'acheteur

La consignation est payée au fournisseur (net à payer).

Elle constitue également une créance potentielle sur ce même fournisseur (si retour). On utilisera le compte 4096 pour suivre ces consignations fournisseurs sur le plan comptable.

Pour l'exemple, on se reportera à celui qui est présenté dans la ► fiche 2.

## La déconsignation des emballages

Les emballages *sont*, en principe, *repris au prix de consignation*. Un avoir doit être établi. Son montant viendra le plus souvent en déduction de la créance principale du vendeur (de la dette principale de l'acheteur).

### ◆ Exemple

Le client SA Marche ► fiche 4, a retourné l'emballage consigné. Il est repris au prix de consignation. L'avoir A6987 est établi.

## Comptabilisation chez le vendeur

4196	Clients dettes pour emballages consignés	17,94	
411	Client SA Marche		17,94
	N/avoir A6987		

## Comptabilisation chez l'acheteur

401	Fournisseur Ets Le bon marcheur	17,94	
4096	Fournisseurs, créances pour emballages et matériel à rendre		17,94
	S/Avoir A6987		

## Les emballages non rendus dans les délais d'usage

Ils sont considérés comme *vendus* (donc achetés par le client). Le prix de consignation deviendra le prix de vente TTC de l'emballage. Le client n'aura évidemment rien à payer puisqu'il a déjà versé le prix de consignation. En principe, le vendeur doit établir une facture de régularisation dont le net à payer sera égal à zéro.

### ◆ Exemple

Le client SA Marche ► fiche 4 n'a pas retourné l'emballage consignés. Il est facturé au prix TTC de 17,94 euros. La facture 6999 est établie.

## Comptabilisation chez le vendeur

4196	Clients dettes pour emballages consignés	17,94	
7088	Autres produits des activités annexes		15,00
44571	TVA collectée		2,94
	N/facture 6999		

## Comptabilisation chez l'acheteur

6026	Achats d'emballages récupérables	15,00	
44566	TVA déductible sur autres biens et services		2,94
4096	Fournisseurs, créances pour emballages à rendre		17,94
	S/facture 6999		

## NOTES

# La facture d'avoir

La **facture d'avoir** doit être établie pour : un *retour de marchandises*, une *réduction commerciale* (rabais, remise, ristourne) ou une *réduction financière* (escompte).

## Les retours de marchandises

Il s'agit de l'opération inverse de la vente (ou de l'achat).

### ◆ Exemple

Nous reprenons les éléments de la facture proposée dans la fiche 4, exemple 1. Supposons que la SA Marche retourne 10 articles. L'avoir A6987 est établi.

Ets Kopa		08/09/N	
		Avoir	
		SA Marche	
Avoir A6987 (libellée en euros)			
Chaussures randonnée "Chamois Agile"	10	35,00	350,00
Remise détaillant 10 %			35,00
Net commercial			315,00
Escompte 2 %			6,30
Net financier			308,70
TVA à 19,60 %			60,51
NET À VOTRE CRÉDIT			369,21

### Comptabilisation chez le vendeur

707	Ventes de marchandises	315,00	
44571	TVA collectée	60,51	
665	Escomptes accordés		6,30
411	Client SA Marche		369,21
	N/avoir A6987		

### Comptabilisation chez l'acheteur

401	Fournisseur Kopa	369,21	
765	Escomptes obtenus		6,30
607	Achats de marchandises		315,00
44566	TVA déductible sur autres biens et services		60,51
	S/avoir A6987		

## Les réductions commerciales

<b>Rabais</b>	Réduction accordée exceptionnellement pour compenser un préjudice causé à l'acheteur : défaut de qualité, retard de livraison, produits non conformes à la commande. Il faut bien sûr que le client ait conservé les produits livrés
<b>Remise</b>	Réduction accordée habituellement en fonction de l'importance de la commande ou de la profession du client. Par exemple, une remise de 10 % accordée aux artisans du bâtiment par leurs fournisseurs de matériaux
<b>Ristourne</b>	Réduction accordée périodiquement sur l'ensemble des opérations effectuées avec un client. Elle constitue une « prime de fidélité » et se calcule le plus souvent mensuellement ou trimestriellement

### ◆ Exemple

Les Ets Kopa accordent un rabais de 50 € HT à la SA Marche. L'avoir A6987 est établi.

Comptabilisation chez le vendeur			Comptabilisation chez l'acheteur		
709	RRR accordés par l'entreprise	50,00	401	Fournisseur Kopa	59,80
44571	TVA collectée	9,80	607	RRR obtenus sur achats	50,00
411	Client SA Marche	58,80	44566	TVA déductible sur autres biens et services	9,80
	N/avoir A6987			S/Avoir A6987	

## Les réductions financières

<b>Escompte</b>	Réduction accordée à l'occasion du paiement comptant ou anticipé d'une facture
-----------------	--

### ◆ Exemple

La SARL Wisnieski accorde un escompte de 25 € HT à leur client Piantoni pour un règlement comptant. L'avoir A564 est établi.

Comptabilisation chez le vendeur			Comptabilisation chez l'acheteur		
665	Escomptes accordés	25,00	401	Fournisseur Wisnieski	29,90
44571	TVA collectée	4,90	765	Escomptes obtenus	25,00
411	Client Piantoni	29,90	44566	TVA déductible sur autres biens et services	4,90
	N/avoir A564			S/Avoir A564	

# La comptabilisation des paiements et des encaissements

## En espèces

### ◆ Exemple

L'entreprise Paturo encaisse en espèces le paiement par son client Gilard d'une facture n° 6584 dont le montant TTC est de 253,55 €.

#### Comptabilisation chez le fournisseur (qui encaisse)

531	Caisse		253,55	
411	Client Gilard			253,55
	Pièce de caisse 212 N/facture 6584			

#### Comptabilisation chez le client (payeur)

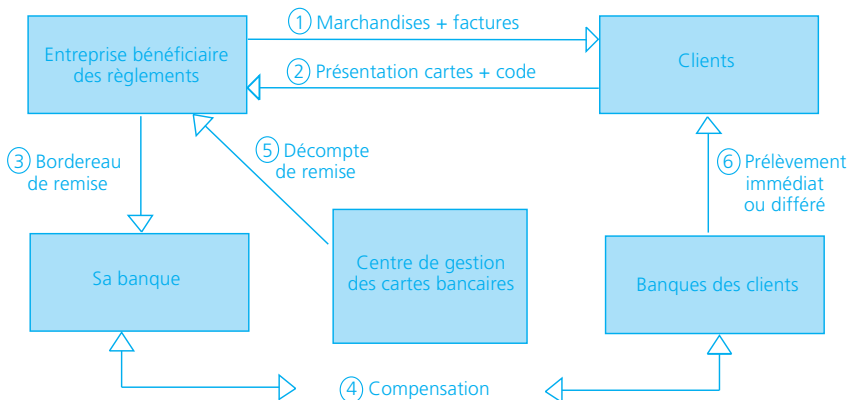
401	Fournisseur Paturo		253,55	
531	Caisse			253,55
	Pièce de caisse 184 S/facture 6584			

## Par chèques ou virements

Pour l'exemple précédent, en supposant que le paiement ait été effectué par chèque ou virement, les enregistrements seraient similaires à l'exception du compte de trésorerie qui serait le compte 512 Banque (chèque ou virement bancaire) ou 514 Chèques postaux (chèque ou virement postal).

## Par cartes bancaires

Dans le commerce de détail, les clients règlent également en utilisant leur carte bancaire. Pour l'entreprise, cette opération se traduit de la façon suivante :



- 1 : L'entreprise vend des biens à ses clients.
  - 2 : Les clients paient en utilisant leur carte bancaire.
  - 3 : L'entreprise établit un bordereau de remise à sa banque.
  - 4 : La compensation est faite par le centre de gestion des cartes bancaires.
  - 5 : Le centre de gestion envoie un décompte au bénéficiaire en retenant des frais.
  - 6 : Le prélèvement est effectué sur le compte du débiteur.
- Sur le plan comptable, il faut comptabiliser le décompte de remise. Par exemple ::

		15/09			
5115	707	Cartes de crédit à encaisser	8 250,00		
	44571	Ventes de marchandises			6 897,99
		État, TVA collectée			1 352,01
		Ventes avec cartes			
512		Banque	8 043,75		
627		Services bancaires et assimilés	206,26		
	5115	Cartes de crédit à encaisser			8 250,00
		Décompte de remise			

### Remarques

- Il est possible de ne passer qu'une seule écriture au moment du décompte (sans utiliser le compte 5115).
- Il n'y a pas de TVA sur la commission « carte bancaire ».

## En devises

Lors du règlement des créances ou des dettes en monnaies étrangères, on peut être amené à constater un écart entre la valeur enregistrée à l'origine de l'opération et la valeur effectivement encaissée ou décaissée. Cet écart se traduit par une perte (compte 666 - Pertes de change) ou un gain de change (compte 766 - Gains de change).

### ◆ Exemple :

En janvier N, les créances et les dettes contractées durant l'année N - 1, par l'entreprise Dussaut, ont été réglées. Les cours de change appliqués à chaque devise ont été les suivants :

Date	Cours de change
05/01/N	1 000 JP ¥ = 8,9505 €
12/01/N	1 US \$ = 0,9012 €
18/01/N	1 GB £ = 1,5626 €